

LA UNE

Un train peut en cacher un autre

La réforme ferroviaire a été promulguée par le Président de la République le 27 juin 2018, après trois mois de débats parlementaires, de concertation avec les syndicats et de grèves "perlées". Les négociations continuent avec la branche (UTP) en vue de la prochaine convention collective.

Après cette réforme, c'est un nouveau train de mesures qui est annoncé avec le **projet de loi d'orientation sur les mobilités** (LOM) qui sera présenté en conseil des ministres à la fin de l'été. Les associations qui se battent depuis de nombreuses années pour un droit à la mobilité pour tous, se réjouissent car leur combat commence à porter ses fruits, si l'on en croit l'annonce d'un volet *Mobilité inclusive*, dans le projet LOM. On sait l'exclusion provoquée par l'absence de solutions de transports dans un grand nombre de territoires, urbains comme ruraux. Une [étude Elabe pour le Laboratoire de la mobilité inclusive](#) (LMI) confirme un impact sur le lien social et l'accès aux services publics : 40 % des personnes interrogées ont déjà renoncé ou repoussé à plus tard une sortie culturelle faute de moyens pour s'y rendre, 30 % l'ont fait pour un rendez-vous médical, 37 % ont renoncé à rendre visite à leur famille par manque de solutions de transports... Lire également : [Le plan d'action French Mobility](#).

MOBILITES

Mobilité solidaire



Afin d'aider les personnes en difficulté n'ayant pas les moyens de locomotion ou ne pouvant plus utiliser de véhicule pour leurs déplacements, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle soutient le service "Mobilité Solidaire" mis en place par l'association *Familles rurales* dans les territoires du Pays de Colombey, du Sud Toulinois et du Pays du Saintois. Du fait de la ruralité de ces territoires, certaines personnes qui ont des difficultés de mobilité se retrouvent isolées à leur domicile en l'absence d'un réseau de transport interurbain. Des bénévoles assurent le transport et sont dédommagés pour les frais de déplacement engendrés. [Pour en savoir plus](#).

Désormais ce service associatif et solidaire, porté par *Familles Rurales*, est également proposé dans le territoire Cœur du Pays-Haut (Briey, Meurthe-et-Moselle) et dans [la Marne](#) (dans ce département, l'expérience a été lancée en janvier, puis déployée sur le sud vitryat en avril, et sera poursuivie à l'automne sur le secteur de Sézanne et de Montmirail).

Grand Contournement Ouest de Strasbourg : enquête d'utilité publique défavorable

L'enquête publique, portant sur l'impact du GCO sur l'eau et les espaces menacés, avait été lancée le 4 avril 2018. Chacun pouvait y participer, habitant ou non le secteur concerné. [Le résultat a été rendu public sur le site de la Préfecture](#) le 27 juin 2018. Ce nouvel avis défavorable inversera-t-il la tendance d'un projet qui semble déjà être sur les rails?

Tarification solidaire : hausse de la fréquentation des transports publics

Appliquée par une trentaine de réseaux en France, de taille très différente, dont l'Eurométropole de Strasbourg (depuis 2010, alors CUS), la tarification solidaire permet de mieux cibler les usagers en situation de précarité et de les inciter à prendre davantage les transports publics. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (CAF) ou/et selon d'autres critères sociaux (étudiants boursiers, minimas sociaux...). [Lire l'article](#).

Dans certaines collectivités, la tarification solidaire s'applique également dans d'autres services comme la restauration scolaire, accueils périscolaires et de loisirs (la cantine à 1 € selon ressources en Meurthe-et-Moselle, [tarifs différenciés et projets d'accueil individualisés pour les enfants souffrant d'allergie](#) à Strasbourg).

Le réseau *Carte familles nombreuses* piloté par l'UNAF

Le pilotage du réseau des partenaires de la *carte familles nombreuses* a été confié en juin 2016 à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) dans le cadre de la convention d'objectifs qui la lie à L'État jusqu'en 2020. Les offres des partenaires sont désormais disponibles sur le site www.carte-familles-nombreuses.fr.

CONSOMMATION

Nutri Score, pour savoir enfin ce que l'on consomme

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a inscrit dans le droit la possibilité de recommander un système d'étiquetage nutritionnel pour faciliter le choix d'achat du consommateur, au regard de la composition des produits. Le logo *Nutri-Score* a été conçu par Santé publique France. Il informe sur la qualité nutritionnelle (simplifiée et complémentaire à la déclaration nutritionnelle obligatoire fixée par la réglementation européenne) du produit (aliments transformés et boissons non alcoolisées). Le score prend en compte pour 100 grammes de produit, la teneur en nutriments et aliments à favoriser (fibres, protéines, fruits et légumes) et en nutriments à limiter (énergie, acides gras saturés, sucres, sel). Après calcul, le score obtenu par un produit permet de lui attribuer une lettre (de A à E) et une couleur (une échelle de 5 couleurs).

L'UNAF préconise de faire connaître ce label auprès des producteurs, des distributeurs et bien entendu des consommateurs. Pour les marques commercialisées sur le territoire français : toute personne éligible, souhaitant utiliser la marque *Nutri-Score* notifie son intention à Santé publique France sur le site : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement_nutri-score

A noter également :

Le Groupe de l'UNAF au CESE (*Conseil économique, social et environnemental*) a voté l'avis visant à renforcer et à améliorer l'information des consommateurs, ainsi que celle visant à regrouper les logos des SIQO (signes officiels de la qualité et de l'origine) dans un même standard. Il est également favorable à la création d'un nouveau SIQO « Bio local et équitable ».

Il a également voté l'avis sur les fonds structurels européens en mettant l'accent sur l'articulation des critères d'allocation des Fonds avec les principes du socle européen des droits sociaux (par ex la conciliation travail-famille) et les engagements internationaux tels que les Objectifs de développement durable. Il insiste aussi sur le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets, en particulier les associations, par les autorités de gestion avec la mise en place de guichets uniques régionaux.

Linky : les droits des usagers

L'enquête d'Envoyé spécial sur [Les révoltés du Linky](#) (14 juin 2018) pose les questions du droit de refuser ce compteur, de leur pose imposée, du coût pour l'utilisateur, de l'emploi chez Enedis, de la santé, des données personnelles... Un [article de presse](#) (L'Humanité) revient de façon très détaillée sur les droits des usagers et un cabinet d'avocats ([Artemisia](#)) propose des modèles de lettres, d'arrêtés et de délibérations, afin d'aider les particuliers à faire respecter leurs droits.

Monnaies locales complémentaires et citoyennes

Voici quelques noms de "monnaies locales complémentaires et citoyennes", dont le nom fleure bon le terroir : [le Florain](#) (Meurthe-et-Moselle sud), [le Stück](#) (Bas-Rhin), [la Brimbelle](#) (Vosges), *l'Abeille, la Bizh, le Buzuk, la Cagnole, la Cigogne, la Commune, la Doume, l'Elef, l'Eusko, le Galais, la Gonette, le Grain, la Graine, le Krôcô, le Léman, le Lien, la Lignière, la Maillette, la Merlette, la MIEL, la Mige, la Muse, la Pêche, lou Pelou, la Pive, la Retz'L, la Roue 84, le Sol-Violette, la Sonnante, le Soudaqui, la T!nda, le Trèfle, le Vendéo...*

De quoi s'agit-il ? Une monnaie locale est un instrument de paiement qui ne peut être utilisé que sur un territoire restreint. Elle est mise en place par une structure qui en assure la gestion avec l'aide d'un établissement financier coopératif en général, issu de *l'Economie Sociale et Solidaire*. La structure fait adhérer des entreprises et des commerçants qui peuvent rejoindre son système et souscrivent à une charte éthique. Le principe est de développer l'économie locale en favorisant le commerce et la production de proximité. Ainsi, la richesse créée sur le territoire, reste sur le territoire. La monnaie locale a une dimension sociale et solidaire. Les fonds récupérés peuvent servir à financer des projets sociaux au niveau du territoire.

En savoir plus : [le réseau des MLCC](#).

EMPLOI

Territoires zéro chômeur de longue durée

Le projet "[Territoires zéro chômeur de longue durée](#)" entend démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

Porté dans un premier temps par [ATD Quart Monde](#) en partenariat avec le [Secours catholique](#), [Emmaüs France](#), [Le Pacte civique](#) et la [Fédération des acteurs de la solidarité](#), le projet est une réponse au manque d'emplois. Il part de l'idée que les personnes au chômage ont des compétences, des savoir-faire, qui peuvent répondre à une multitude de besoins non satisfaits et de travaux utiles à la société qui aujourd'hui ne sont pas ou plus réalisés, simplement parce qu'ils ne sont que partiellement solvables, et donc insuffisamment lucratifs pour le marché classique.

Or, le coût du chômage pour la collectivité nationale (*25 000 euros par personne et par an, selon la Cour des Comptes*), pourrait être redirigé pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

L'expérimentation est en cours dans une quinzaine de territoires dont plusieurs en région Grand Est. Le département des Ardennes est candidat à l'expérimentation qui est déjà en cours dans une quinzaine de territoires dont plusieurs en région Grand Est ([Joinville](#), [Pays de Colombey et Sud Toulois](#)). En savoir plus : [le site de TZCLD](#)

Mathieu Klein, chargé d'une mission sur le RSA

Un [décret du Premier ministre](#) (publié au JO du 17 juin) charge Claire Pitollat, députée (LaREM) des Bouches-du-Rhône, d'une mission temporaire "ayant pour objet l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active". La mission s'est étoffée avec la [désignation simultanée du président socialiste du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle](#) pour mener ces travaux. Précédemment, Mathieu Klein avait coprésidé, avec Joëlle Martinaux, la présidente de l'Unccas, le groupe de travail sur le pilotage de la lutte contre la pauvreté à partir des territoires, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. On se souvient que la Meurthe-et-Moselle est l'un des treize départements prêts à expérimenter le revenu de base.

Emmanuel Macron devrait présenter le 9 juillet devant le congrès réuni à Versailles, la "stratégie pauvreté". Des expérimentations seront lancées à l'automne dans dix territoires pour que la stratégie pauvreté puisse être mise en œuvre "de manière accélérée et renforcée". Le Bas-Rhin pourrait être l'un de ces territoires.

TERRITOIRES

Il n'y aura pas de Brexit alsacien !

Le rapport sur l'avenir institutionnel de l'Alsace rédigé par le préfet de région Jean-Luc Marx a été remis à Édouard Philippe le 20 juin. Il n'a pas (à ce jour) été rendu public. Dans un contact avec la presse, le préfet avait cependant indiqué quelques pistes : "Il n'y aura pas de Brexit alsacien. Le président de la République a fixé parmi ses grandes orientations celle de la pérennité de la carte régionale. En Nouvelle Aquitaine ou en Occitanie, il existe aussi des expressions d'identités qui émergent depuis la réforme territoriale. La mise en place d'un statut particulier sur le territoire continental pourrait s'inscrire dans le pacte girondin, qui est l'un des éléments du projet de réforme constitutionnelle. Lequel prévoit pour les collectivités un droit à la différenciation dans l'exercice de leurs compétences, permettant ainsi des expérimentations. Ma mission ne concerne pas seulement l'Alsace, mais aussi le Grand Est. Il s'agit de remonter les suggestions d'expérimentations possibles. Notamment en matière de coopération transfrontalière, le véritable atout de la Région... Le président de la République veut faire de cette question transfrontalière une priorité pour la suite."

Lire également la [proposition de loi relative à l'équilibre territorial et à la vitalité de la démocratie locale](#) (14 juin 2018)

La compétence de l'eau

[Le décret](#) confiant à la région Grand Est la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau est paru (JO du 21 juin). Le texte précise que la région Grand Est "assure, à l'échelle de son territoire, les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques". Cette mission s'exercera en coordination avec les comités des bassins Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie, en lien avec les services de l'Etat et les agences de l'eau concernés. Le conseil régional en a approuvé l'extension "à la prévention du risque d'inondation". A l'échelle de la région, 512.000 personnes résident en zone inondable et 24% des communes sont couvertes par un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI). Près de 40% du territoire sera concerné par les travaux (digues, ouvrages d'écroulement, zone d'expansion de crue...) à engager d'ici 2021 sur les 15 territoires prioritaires à risque inondation (TRI).

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

L'Assemblée générale de l'UNAF s'est déroulée à Rennes les 23 et 24 juin. Elle a réuni plus de 600 militants familiaux venus de toutes les régions. La Ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, [interpellée par la présidente de l'UNAF](#) Marie-Andrée Blanc, a prononcé un [discours](#) qu'elle a conclu sur la question de la protection juridique des majeurs dont le projet de réforme inquiète fortement les UDAF. Elle a ainsi indiqué : "*Je sais que les fédérations de services mandataires (ne sont) pas favorables à cette réforme qui accroît la participation financière des personnes. Cette mesure était pourtant inévitable pour répondre à une double nécessité : d'une part, la responsabilité budgétaire qui oblige l'Etat à mieux maîtriser ses dépenses et, d'autre part, la prise en compte des besoins des services mandataires permettant de financer un taux d'évolution de leurs budgets plus conforme à l'accroissement de leur activité. Toutefois, les personnes protégées dont le niveau de revenus n'excède pas le montant actuel de l'allocation adulte handicapé (AAH) continueront à être exonérées de participation financière. De plus, comme je m'y étais engagée lors de la discussion de la loi de finances, l'effort supplémentaire demandé aux plus modestes a été revu à la baisse, à hauteur de 0,6% pour la tranche de revenus comprise entre 0 et le montant de l'AAH contre 1% initialement. Je tiens aussi à vous rassurer : nous prendrons le temps qu'il faut pour mettre en place le nouveau barème et celui-ci n'entrera pas en vigueur au beau milieu de l'été ! Vous pouvez compter sur moi pour faire en sorte que les choses se passent au mieux.*"

Retrouvez en vidéo le **rapport d'activité 2017 de l'UNAF** voté lors de l'Assemblée générale des 23 et 24 juin 2018 à Rennes. Cliquez [ici](#) pour le visualiser.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Sortie de l'ASE

Après la remise, le 13 juin, d'un avis du CESE, intitulé "[Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance](#)", la députée Brigitte Bourguignon a déposé une [proposition de loi pour améliorer la situation des jeunes adultes sortant de l'Aide sociale à l'enfance](#) (ASE). Le projet affirme le caractère obligatoire des contrats jeunes majeurs, dès lors que le jeune accompagné ne dispose plus de ressources ou d'accompagnement familial à sa majorité. Il supprime la barrière des 21 ans, "*pour permettre aux jeunes de terminer le cycle scolaire ou universitaire engagé*" (jusqu'à l'âge de 25 ans). D'autres dispositions sont prévues par le texte : l'implication du jeune adulte dans le choix de la personne de confiance qui l'accompagnera dans son parcours vers l'autonomie ; une amélioration de l'articulation entre les dispositifs départementaux (ASE, contrats jeunes majeurs) et les outils de l'Etat (garantie jeunes) ; une priorité pour les demandes de places en résidence universitaire et en logement social ; une obligation alimentaire de l'Etat pour les jeunes majeurs.

Enfermement des enfants

Le Journal Officiel du 14 juin 2018 a publié l' [avis du Contrôleur général des lieux de privation de liberté](#) datant du 9 mai 2018 relatif à l'enfermement des enfants en centres de rétention administrative.

PARENTALITE



Burn-out

Version Femina a récemment consacré un article au *burn-out parental*, qui concerne aujourd'hui 5 % des parents, tandis que 8 % d'entre eux sont exposés au risque. Colère, épuisement, anesthésie émotionnelle, sentiment de ne plus savoir jouer son rôle parental... le magazine décrit le phénomène et les signes qui permettent de le caractériser. [Lire l'article](#).

TEMPS DE L'ENFANT

Le Plan Mercredi

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, et Laura Flessel, ministre des Sports, ont présenté le [Plan mercredi](#), le mercredi 20 juin 2018. Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

AIDANTS

Dépendance et aidants

Dominique Gillot a rendu ses rapports sur l'emploi des travailleurs handicapés et sur les aidants. Le premier rapport s'intitule "[Personnes handicapées : sécuriser les parcours, cultiver les compétences](#)", tandis que le second s'intitule "[Préserver nos aidants : une responsabilité nationale](#)". Ces rapports mettent en avant 3 grands objectifs : Mieux informer et accompagner les personnes ; Mobiliser les employeurs et rénover les dispositifs d'accompagnement dans l'emploi ; Concilier le rôle des proches aidants et leur vie professionnelle. Le rapport recommande de définir un statut juridique unique du proche aidant. Lire également : [La présentation de la remise du rapport, sur le site de la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.](#) ; [la proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants : un enjeu social et sociétal majeur](#).

PERSONNES AGEES

Consultation publique sur la réforme des retraites

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, lance une grande [consultation citoyenne au sujet de la réforme des retraites](#). Chaque citoyen est invité à donner son avis en ligne sur les constats et les propositions identifiés par le Haut-Commissaire et à proposer de nouvelles pistes de réflexion ou des solutions. La plateforme de la consultation est ouverte jusqu'au 25 octobre 2018 et permet également de s'inscrire aux 8 ateliers organisés en région. L'UNAF invite chacun à participer à cette consultation.

POLITIQUE DE LA VILLE / LOGEMENT

Territoires gagnants

Après les rassemblements réussis de Roubaix (59), Mulhouse (68), Sevran (93), Saint-Denis de la Réunion (974), Paris (75) et Allonnes (72), la mobilisation se poursuit autour de la citoyenneté et la cohésion dans les quartiers. Le 14 juin dernier, La Seyne-sur-Mer a accueilli la septième étape du Tour de France des Solutions qui portait cette fois sur les questions de sécurité et de prévention.

Projet de loi ELAN

Le projet de loi sur le logement (ELAN), ce n'est pas que la baisse de l'aide personnalisée au logement (lire [le décret du 21 juin 2018](#)), c'est aussi le renforcement et l'extension de Visale (en savoir plus : [Le communiqué du ministère du Logement du 19 juin 2018.](#) ; [le site de Visale](#)), la mise en oeuvre du plan de relance de l'intermédiation locative dans le cadre du plan *Logement d'abord* (lire [la circulaire du 4 juin 2018](#) publiée le 21 juin), le bail mobilité destiné à toutes les personnes à la recherche d'un logement pour une durée temporaire que ce soit dans le cadre d'études supérieures, d'une formation ou d'une mission professionnelle, d'un contrat d'apprentissage ou d'un stage, ou encore d'un service civique (lire [la présentation par Maud Velter](#), de l'agence Lodgis)

Action Logement, La Banque postale, Leroy Merlin, Nexity, la Fondation Abbé Pierre, la FFB... ils sont une bonne vingtaine à avoir signé, le 19 juin, la charte 2018-2022 "Team Pro Habiter Mieux" avec l'Etat et avec l'Anah. Objectif : remplir les promesses du programme "Habiter Mieux" doté de 1,2 milliard d'euros, en rénovant 75.000 logements en précarité énergétique par an. Le même jour, le ministre signait aussi une convention avec Procvivis. Pour en savoir plus : [cet article en lien](#).

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Lutte contre l'illettrisme

La mobilisation pour la cinquième édition des *Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme* bat son plein. Participez à la dynamique en demandant le label "Agir ensemble contre l'illettrisme" pour vos animations et événements : www.illettrisme-journees.fr . Agir ensemble contre l'illettrisme.

MIGRATIONS

Edouard Philippe a réuni le 5 juin le [Comité interministériel à l'intégration](#) Objectif : parvenir à une "*intégration digne de notre République pour tous ceux à qui nous donnons le droit de séjourner en France*", a déclaré le chef du gouvernement.

Le Sénat a adopté le 26 juin 2018 en première lecture le *projet de loi asile-immigration* après l'avoir réécrit en le durcissant sur plusieurs points. Le texte fera l'objet le 4 juillet d'une commission mixte paritaire chargée de trouver une version commune aux deux chambres. En cas d'échec, l'Assemblée aura le dernier mot. Lire [l'analyse du GISTI](#) (mise à jour du 28 juin 2018). Lire [les travaux du CESE](#) (avis adopté avec la voix favorable du groupe UNAF).

Mais le débat est aussi et surtout européen. Les dirigeants de l'UE se sont réunis les 28 et 29 juin 2018 pour coopérer dans la gestion des flux de migrants. "Les Vingt-Huit se sont mis d'accord sur la création de centres d'accueil sur le sol européen, sur la base du volontariat et pour se pencher sur l'instauration de dispositifs d'accueil situés en dehors de l'UE." (communiqué final)

A très bientôt pour une nouvelle édition !